

Arche Agglo – Mercredi 8 mars 2023
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Elu.e.s TEC présents : Pierre GUICHARD et Michèle Victory

Point d'information Maisons France Service

Sites : Saint-Félicien, Tain (au-dessus de la crèche Pomme d'Api), Saint-Félicien

Accueil sans rendez-vous (sauf demandes spécifiques)

Principaux objets des sollicitations : dossiers retraites, CAF, impôts, cartes d'identité

Attention : 1h à 1h15 d'attente en moyenne

Satisfaction globale de l'Agglo sur la fréquentation et le fonctionnement des MSF

Rapport d'orientation budgétaire (voir présentation annexée)

Budget général

- Résultats 2022 : dépenses 41M€ ; recettes 49M€, capacité d'autofinancement 8M€
- GEMAPI (besoin en financement : 1 169 k€) : travaux, biodiversité, digues ; etc.
- Environnement, agriculture et déchets (7 150 k€) : solarisation des toitures (étude de faisabilité), mise aux normes des déchetteries, etc.
- Solidarités (2 836 k€) : soutien des partenaires associatifs, construction du nouveau centre social / ALSH dans le quartier des Goules à Tournon, développement de l'école intercommunale musique et danse, études de faisabilité pour les nouvelles médiathèques dont celle de Tournon, etc.
- Petite enfance (2 213 k€) : gestion et soutien des crèches, etc.
- Aménagement et développement local (3 634 k€) : développement du domaine du lac de Champos, soutien au tourisme, politique de l'habitat, application du droit du sol, développement local (notamment rachat du tènement dépollué à EPORA ; déploiement de la fibre jusqu'en 2026), transport (gestion du transport scolaire, soutien à l'acquisition des VAE), économie (ouverture d'un espace entreprises à Tain), etc.
- Technique (1 946 k€) : 57 bâtiments à entretenir + espace aquatique Linaé
- Fonctions support (- 2 338 k€ dont dotations) : fonctionnement quotidien de l'Agglo
- Taxes : taux constant sauf Versement mobilité ; ressources brutes de 32M€ ; ressources nettes 21M€ (une part des taxes prélevées est préfléchée sur divers fonds)
- Investissement : besoin en financement (dépenses-subventions): 13M€, 11M€ avec le FCTVA ; écart entre la capacité de financement (6M€) et le besoin en financement = choix à opérer dans les politiques menées et le phasage des projets

Budget « zones d'activité »

Arche Agglo – Mercredi 8 mars 2023

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

- Emprunt de 3M€

Budget EAU (AEP) / Assainissement

- 848k€ en moyenne par an ; travaux prévus jusqu'en 2029

Dette

- Encours au 1^{er} janvier 2023 : 23M€ soit 391€ par habitant (352€ en 2022)
- Taux d'endettement (encours/recette de fonctionnement) : 47,44% (moyenne nationale : 78%)
- Situation plutôt saine

Effectifs :

- 266 ETP au 31/12/2022
- + 6 ETP en 2023 (dont 5 emplois permanents)

Problématique de recrutement et de fidélisation des agents dans certains domaines

ROB non soumis au vote (simple prise d'acte).

Fonds de concours à la Commune de Margès

Aménagement de voirie (traversée de la commune). Subvention de 50k€ pour 675k€ de travaux.

Soutien technique aux communes

21 communes accompagnées en 2022 (ingénierie et conseils). Renouvellement en 2023.

Service de mise à disposition de véhicules, de matériels et d'agents (pour les communes)

Camion 7,5T (300€/jour) et nacelle (120€/jour).

Modification de délégués

- au Syndicat des eaux de la Veauce
 - au SIRCTOM
 - au Syndicat Cance-Doux
-

Arche Agglo – Mercredi 8 mars 2023
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Modification du tableau des effectifs

1 adjoint technique supplémentaire.

Rapport d'activité du Conseil de développement

Difficultés rencontrées : faible mobilisation des membres (attentes diverses, peu d'engagement), départs en cours de mandat pour diverses raisons (notamment les difficultés à comprendre le rôle des membres)

38 membres au total, un noyau avec une vingtaine de membres.

Renouvellement des membres en 2023 pour enclencher une nouvelle dynamique.

Question TEC : quid des propositions formulées ? Réponse : *les commissions travaillent, c'est à venir.*

Aide à la formation BAFA

Objectif : pallier aux difficultés de recrutement dans les structures d'accueil du territoire

Formation dispensée à la MJC de l'Herbasse.

Coût du BAFA : 750€. Accompagnement de l'Agglo en fonction des quotients familiaux.

En 2023 : enveloppe de 5000€ pour 22 stagiaires accompagnés environ (reste à charge entre 150 et 200€ en fonction du QF).

Escale Répit

- Avenant à la convention France Alzheimer : prolongement de la convention
- Avenant à la convention avec Répit Bulle d'air
- Convention de mutualisation de moyens avec l'association PEP SRA – Plateforme de Répit Lieu d'être

Assainissement / Aboutissement de la procédure DSP Plats, Tournon, Erome, Serves

1 seule candidature : SAUR. Négociations menées avec le candidat.

Fin de contrat : 31 décembre 2027

Question TEC : qu'est ce qui explique une unique candidature ? *Pas d'explication à donner.*

Arche Agglo – Mercredi 8 mars 2023

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

En 2027, toutes les DSP seront remises sur la table ; intérêt certainement accru pour les opérateurs.

Régularisation d'une servitude de passage de canalisation à Saint-Félicien.

Alimentation en eau potable (AEP) – Travaux à Tain, route de Larnage et rond-point Pinard

Travaux estimés à 210k€ HT

Gestion des eaux pluviales – Convention Arche Agglo / Valrim pour des travaux liée à une problématique identifiée sur un lotissement à Mercurol-Veaunes

Modification des statuts du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse

Accord cadre travaux rivières

Travaux divers (amélioration des écoulements, aspect paysager, stabilité des berges, sécurité, etc.)

Nouvelle consultation à mener pour désigner de nouvelles entreprises attributaires

Adhésion au CEREMA

Accompagnement des collectivités vis-à-vis notamment du changement climatique.

Adhésion jusqu'en 2027 pour 7000 € (1000 € la première année, 2000 € les suivantes).

Question TEC : quels sont les premiers sujets sur lesquelles le CEREMA sera sollicité ? Réponse : *Pas de sujet spécifique identifié pour le moment, intérêt de les solliciter face à des cas insolubles, travail sur les innovations.*

Gestion des biodéchets des particuliers

Objectif 217 kilos à 40-50 kilos par habitant

Collecte imposée à partir du 1^{er} janvier 2024

Deux domaines d'actions :

Arche Agglo – Mercredi 8 mars 2023

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

- 1) la gestion de proximité de la fraction fermentescible des ordures ménagères
 - Compostage domestique : vente de composteurs (20€ l'unité) et formation à leur utilisation
 - Compostage partagé : 120 sites à installer
 - Compostage en établissement (écoles, EHPAD, entreprises...)

- 2) gestion intégrée des déchets verts.
 - Sessions de broyage pour les communes et les particuliers (2 broyeurs entre 25k et 40k€ à acquérir)
 - Broyeurs individuels en prêt (6 unités), mutualisés (5) et subventionnés (15)

Intervention TEC : intérêt écologique de préférer les composteurs bois, quelle différence de coût entre les deux types de modèle ? Réponse : PVC : 300-400 € ; bois : jusqu'à 1000 € ; possibilité d'un habillage bois des composteurs plastiques pour améliorer l'esthétique.

Vote POUR des élus TEC sauf mention contraire